

République Française
Département des Vosges
LÉPANGES-SUR-VOLOGNE

Nombre de membres

en exercice: 11

Séance du mardi 04 juillet 2023 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt-trois et le quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 29 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de Virginie GREMILLET.

Quorum : 6

Présents : 10

Sont présents: Virginie GREMILLET, Philippe PARADIS, Gérard VILLEMIN, Monique AMET, Jessica EMERAUX, Anne-Marie FREUDENBERGER, Audrey HERRMANN, Reynald HONORÉ, Hervé LAHAYE, Dominique PREVOT

Votants : 11

Représentés: Wilfried AGATY par Philippe PARADIS

Absents - excusés :

Secrétaire de séance: Hervé LAHAYE

Minute de silence suite au décès d'Yvan NOURDIN le 30 mai dernier (86 ans).

la séance est ouverte à 20 h 31

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2023 par l'ensemble des membres.

Annie FREUDENBERGER demande si la signature de la convention de Carine POIROT est réglementaire étant donné les dates anticipées.

Ordre du jour :

- SIVIC : contribution 2023
- PARCELLE BOISÉE : acquisition
- BULLETIN MUNICIPAL : indemnité de conception
- SDEV : travaux chemin de Hadrangé
- RÉOUVERTURE FERROVIAIRE DE LA LORRAINE VERS LE SUD DE LA FRANCE : motion de soutien

DE 2023 048: SIVIC : contribution 2023

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier reçu en date du 16 avril 2023 par le Syndicat Intercommunal à Vocation d'Investissement pour la Construction relatif à la participation syndicale de 2023 dont le montant s'élève à 3 128.40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **INSCRIT** cette dépense au budget principal à l'article 65541.

Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2023 049: PARCELLE BOISÉE : Acquisition

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une proposition d'achat de Mr Gaston JACQUEY, propriétaire de la parcelle cadastrée section A n°1358 d'une superficie de 1.070 ha soit 10 700 m² pour un montant de 2 000 € hors frais de notaire (terrain nu).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'acquisition
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette acquisition.

Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

Gérard VILLEMEN apporte des explications complémentaires sur les essences composant la parcelle et précise que le bois a été coupé avant la vente.

DE 2023 050: BULLETIN MUNICIPAL : indemnité d'élaboration

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le bulletin municipal 2023 a été conçu et réalisé par Madame Anne-Lise LARRIERE sur son temps personnel.

La Commission Communication a proposé la somme de 400.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser une indemnité de 400.00€

Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 4

Reynald HONORÉ précise qu'il serait plus judicieux de le faire sur le temps de travail. Il est précisé que les missions assumées par la secrétaire ne lui permettent pas de dégager du temps pour élaborer le bulletin communal.

DE 2023 051: SDEV : travaux chemin de Hadrangé

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, du projet d'extension du réseau d'éclairage public au lieu-dit "Sous-Hadrangé" pour lequel le SDEV est compétent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la réalisation du projet.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2023 052: RÉOUVERTURE FERROVIAIRE DE LA LORRAINE VERS LE SUD DE LA FRANCE : motion de soutien

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal,

Depuis quatre ans, il n'y a plus aucun TGV en circulation entre le territoire lorrain et le Sud de la France. Jusqu'alors, il était possible d'aller de Nancy à Lyon en train en 3h50, un temps assez proche des 3h30 environ d'un trajet en voiture. Aujourd'hui, il est nécessaire de prendre une correspondance TGV à Paris pour un temps de parcours de plus de 4h30 et moyennant des tarifs élevés. A l'heure de la transition écologique, aujourd'hui il est incompréhensible pour nos concitoyens que la voiture soit la seule solution de transport compétitive pour relier la Lorraine à Lyon.

Cette suppression unilatérale des dessertes ne devait durer que le temps d'effectuer des travaux sur le nœud ferroviaire de Lyon, c'est-à-dire de décembre 2018 à décembre 2023. La SNCF s'était engagée à rétablir cette liaison à l'issue de la réalisation de ces aménagements... Pourtant, elle a depuis annoncé son intention de supprimer définitivement la desserte TGV directe Metz/Nancy/Dijon/Lyon via Neufchâteau. Les engagements n'ont pas été tenus, et la Lorraine a été oubliée.

Le 17 mars 2022, une nouvelle convention entre l'État et SNCF voyageurs a été signée en prévoyant un développement de l'offre Intercités - Trains d'Équilibre du Territoire (TET). Cependant, force est de constater que l'Est de la France était le grand oublié puisque concerné par aucune ligne. Face à la mobilisation des élus locaux, une réunion s'est tenue le 13 avril en présence des services de l'État, de la SNCF, des collectivités territoriales et des représentants des associations d'usagers afin évoquer la création d'une ligne TET vers le Sud financée par l'État.

A l'initiative de la Région Grand Est, du Département de Meurthe-et-Moselle et de la Métropole du Grand Nancy, une centaine d'élus locaux, départementaux, régionaux et parlementaires de toutes sensibilités, représentant l'ensemble des territoires lorrains, se sont rassemblés le 5 mai 2023 à Nancy pour exiger que l'État tienne ses engagements en faveur du rétablissement d'une desserte ferroviaire vers le Sud de la France. Il s'agit d'un enjeu majeur d'aménagement, de transition écologique et de qualité de vie dans les territoires. L'attractivité de nos communes ne peut se concevoir sans engagement fort et durable en matière de connexion ferroviaire vers le reste du territoire national. **Au carrefour de l'Europe du Nord et du Sud, de l'Est et l'Ouest, le corridor du Sillon lorrain ne doit pas et ne peut pas devenir un cul de sac ferroviaire.**

A l'heure où l'on demande aux collectivités territoriales d'investir, de contribuer de manière conséquente à la transition énergétique et de répondre aux enjeux de développement du territoire, il est essentiel que l'État prenne également ses responsabilités pour faire en sorte que la Lorraine bénéficie d'un maillage à la hauteur des besoins de mobilité et des attentes de nos concitoyens.

Le Conseil Municipal de la commune de Lépages-sur-Vologne **DEMANDE** à l'État et à la SNCF :

- de tenir les engagements pris le 13 avril dernier ;
- d'investir pour un matériel roulant de qualité et d'assurer le confort des usagers ;
- de garantir la qualité du réseau ferroviaire et d'agir en faveur de la connexion ferroviaire entre les territoires.
- de se donner tous les moyens pour arriver, dans les meilleurs délais, au retour d'un service ferroviaire équivalent à celui supprimé en 2018.

Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

Affaires diverses :

1. Manifestations à venir

Madame Le Maire précise les dates des prochaines rencontres :

- samedi 8 juillet à 10h30 : rencontre d'auteur " Cédric PREVOT" à la bibliothèque
- samedi 15 juillet et 12 août : marché nocturne
- vendredi 4 août : Tambouille Festival

Elle rappelle également la réunion prévue le lundi 10 juillet à 20h30 au Rendez-vous des villageois pour la préparation du Tambouille Festival avec un appel aux bénévoles.

2. Commémoration de la libération de Lépanges-sur-Vologne et des 100 ans du monument aux morts du 30 septembre et 1er octobre

- 2 expositions : libération 1944 et maquettes (école primaire) + centenaire du monument (salle paroissiale)
- conférences :
 - * JC FOMBARON = les poilus du canton de Bruyères - prisonniers de guerre en Allemagne
 - * Yann PROUILLET = une épopée méconnue : les Vosges de la Grande Guerre et les propositions de classement au patrimoine Mondial de l'UNESCO
 - * Cédric PREVOT = Eriger et inaugurer un monument aux morts à Lépanges-sur-Vologne (1922-1923). Ce qu'en disent les archives?
- Camp US : installation au terrain de foot
- concert : Glenn Swing Orchestra à l'église

3. Recrutement

Embauche pour 3 mois à temps complet de Mickaël CREPELLIÈRE (BTS "Aménagements paysagers") en remplacement de Dominique PIERRE toujours en maladie.

4. Ecoles

Devis LEPAUL pour la réfection de l'armoire électrique et régulation du chauffage pour un montant de 10 177 € HT soit 12 212.40 € TTC.

Reynald HONORÉ aurait souhaité un appel d'offre et Madame Le Maire souligne le dévouement et les efforts de l'entreprise.

5. Abribus de l'école

Reynald HONORÉ demande l'avancement du projet de déménagement de l'abribus. Madame Le Maire attend des propositions des élus, tout en considérant que les écoles soit desservies par un bus qui doit manoeuvrer en toute sécurité.

6. Travaux d'Intérêts Généraux

Reynald HONORÉ demande à faire appel au TIG. Madame le Maire précise qu'elle va se renseigner et prendre attache auprès de Laurence RENAUD.

7. Poteaux Fibre - Rue de la Bure

Dominique PREVOT précise que 4 poteaux installés sont inesthétiques et demande la possibilité de les faire changer. Madame Le Maire précise que seul l'opérateur est apte à choisir le matériel adéquat.

8. Divers

Dominique PREVOT mets en garde face à l'arrivée des gens du voyage.

9. Sécurité

Dominique PREVOT demande une réunion de la commission de sécurité. Philippe PARADIS se chargera de l'envoi de la date.

Monsieur TARDY souligne que la vitesse est toujours présente et demande si la réunion publique est toujours d'actualité.

Il est précisé qu'une étude spécifique a été commandée à l'ATD 88.

9. Manifestations des associations

Il est reproché à Madame le Maire ne pas se rendre à toutes les organisations.

Madame Le Maire se déplace sur invitation, et en cas d'empêchement, s'en excuse et se fait représenter par des élus dans la mesure du possible. A noter l'absence de conseillers.

la séance est levée à 22 h 00

Hervé LAHAYE,
Secrétaire de séance



Virginie GREMILLET,
Maire

